



MUNICIPALITÉ  
DE  
GRANDSON

Grandson, le 5 avril 2016

PREAVIS MUNICIPAL No 575/15

Relatif au remplacement du  
véhicule "Manitou" de la  
déchetterie intercommunale

---

Dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules du Service des travaux, nous souhaitons remplacer l'actuel Manitou stationné à la déchetterie intercommunale.

Ce véhicule d'occasion avait été acheté en 1999 à la société coopérative du séchoir à herbe de la Plaine de l'Orbe pour un montant de Fr. 30'000.-. Utilisé principalement à la déchetterie, il servait notamment à :

- compacter les déchets et déplacer les bennes
- évacuer le carré à branches et les déchets de la balayeuse

Malgré un entretien régulier, celui-ci est actuellement inutilisable pour des questions de sécurité. Selon le rapport du mécanicien communal, le système de freinage est totalement défaillant ainsi que le bras télescopique. Leur remplacement occasionnerait des coûts très importants estimés à environ Fr. 20'000.-. De plus, le fournisseur ne peut plus garantir le renouvellement de certaines pièces défectueuses.

Des offres ont été demandées aux principaux fournisseurs de ce type de véhicule spécialisé. L'engin proposé est un véhicule polyvalent qui servira non seulement pour la déchetterie mais également pour l'ensemble du service des travaux. La location de la nacelle, par exemple, ne sera plus nécessaire ce qui permettra une économie annuelle d'environ Fr. 10'000.-. Nous pourrions également stopper l'emploi de l'élévateur de type Steinbock utilisé notamment pour le chargement du sel et éviter son remplacement.

Pour l'acquisition de ce nouveau véhicule, la Municipalité propose aux membres du Conseil communal la solution suivante :

**Coûts**

|  |            |                 |
|--|------------|-----------------|
| Véhicule neuf « Merlo » type P25.6       | Fr.        | 80'000.-        |
| TVA 8.0%                                 | Fr.        | 6'400.-         |
| Total                                    | Fr.        | 86'400.-        |
| Reprise de l'ancien véhicule « Manitou » | Fr.        | -10'400.-       |
| <b>Total TTC</b>                         | <b>Fr.</b> | <b>76'000.-</b> |

La Municipalité propose de financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes.

En conclusion, la Municipalité de Grandson propose au Conseil communal de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

D é c i d e :

Article premier : La Municipalité est autorisée à acheter un élévateur télescopique selon son préavis No 575/15.

Article 2 : Un crédit de Fr. 76'000.- lui est accordé à cet effet. Le compte No 9146.03 est ouvert au bilan à cet effet.

Article 3 : Le financement de ce montant sera fait par un prélèvement sur les liquidités courantes.

Article 4 : Cet investissement sera amorti en 5 ans, par le biais du compte no 433.331, la première fois au budget 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic: La Secrétaire adj.:

  
F. Payot



  
J. Dupont

**Délégué de la Municipalité** : M. Dominique Willer